



CONTRAT DE SAILLIE 2019

De l'étalon : Ulysse de l'Arros PP Poney Landais
Sire N° : 08 037 153 N
Agréé à produire en PP Landais et Origines Constatées
Monte en liberté

Le vendeur (propriétaire de l'étalon) :

Nom : EARL LES ECURIES DE L'ARROS

Adresse : 46 La colle 44130 BLAIN

Portable : 06.16.61.06.57

Siret n° 801 883 422 000 17

Mail : contact@lesecuriesdelarros.fr

L'acheteur (le propriétaire de la jument) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Siret n° (si entreprise) :

Portable :

Mail :

La jument

Nom :

Date de naissance :

N° Sire:

Race :

- La jument a-t-elle déjà été saillie : oui / non

Si oui, dernière méthode utilisée :

Poulain vivant :

Année de saillie :

- Arrivée de la jument prévue le :

- Dernier vermifuge administré (nom et date) :

Prix de la saillie : 160€ TTC soit 145,45€ HT (TVA à 10 %)

Pour qu'une réservation soit effective, un acompte de 50% doit être renvoyé par chèque (soit 80€ TTC) avec deux exemplaires de ce contrat complété, daté et signé.

La réservation est définitive et non remboursable.

Prix de la pension :

5€ TTC (TVA à 10%) par jour (6€ par jour si jument suitée).

7 jours de pension offerts si réservation avant le 1^{er} Mai 2019.



CONDITIONS GENERALES

ACCUEIL

La date d'arrivée et la période de séjour de la jument sont décidées après accord entre les deux parties, en fonction de la disponibilité de l'étalon et des capacités d'accueil du vendeur. L'arrivée et le départ de la jument sont sous l'entière responsabilité de l'acheteur et son transport est à ses frais. Le transfert de la garde de la jument a lieu après l'opération de débarquement et s'achève avant l'opération d'embarquement. L'original du document d'identification de la jument est remis entre les mains du vendeur pour toute la durée de son séjour.

ETAT SANITAIRE

La jument doit arriver dans un état sanitaire correct :

- Quatre pieds déferrés et parage fait à bords arrondis
- Vaccins à jour pour la grippe et le tétanos
- Vermifuge datant de moins de trois mois et de plus de trois jours
- Tests négatifs de métrite contagieuse et d'artérite virale équine datant de moins de deux mois.

L'acheteur doit informer le vendeur de toute affection particulière dont la jument pourrait être porteuse sans forcément présenter des signes visibles (problème sanitaire touchant les autres équidés ayant été en contact avec la jument avant sa venue, comme la teigne, la gourme, etc.) afin de ne pas contaminer l'étalon. Par ailleurs, toute particularité de la jument doit être communiquée au vendeur (allergie, trouble alimentaire, trouble mécanique, ...).

Le vendeur se réserve le droit de refuser une jument qui ne serait pas en état, malade, agressive, non sociable avec l'homme, dangereuse pour ses congénères.

Les juments suitées sont acceptées si l'âge du poulain est supérieur à 1 mois au moment de son arrivée.

MONTE

L'étalon fait la monte naturelle en liberté. L'acheteur accepte cette technique. Il reconnaît également que la mise en troupeau ainsi que la saillie comporte en soi certains risques et exonère donc le vendeur de toute responsabilité concernant un éventuel accident pouvant survenir au moment ou après la saillie sur la jument comme sur son poulain si celle-ci est suitée. Dans l'intérêt des deux parties, le vendeur se réserve le droit de refuser de saillir une jument en mauvaise santé ou qui présente un comportement dangereux. Dans ce cas, la jument sera isolée du troupeau jusqu'à son départ, les frais de saillies et de pension seront dues.



PENSION

L'acheteur déclare connaître les installations du vendeur et les reconnaît aptes à garantir la sécurité de sa jument. Le vendeur assure la garde, l'alimentation et les soins de la jument. Les frais vétérinaires, de gestation, maréchalerie, ostéopathie etc sont à l'entière charge du propriétaire de la jument. En cas de maladie grave ou d'accident, l'acheteur mandate le vendeur pour requérir en son nom tout vétérinaire de son choix afin d'apporter les soins nécessaires à la jument et accepte de payer la totalité des frais. Si l'acheteur désire exclure des actes ou des soins, il doit le faire savoir par écrit au vendeur à l'arrivée de la jument. Les conditions relatives à la pension sont décrites à l'annexe du présent contrat.

Le prix de la pension inclus : hébergement au pré, surveillance quotidienne, eau potable à volonté, herbe. Aucun complément ne sera distribué

RESPONSABILITE

L'acheteur reconnaît la compétence du vendeur dont il se déclare pleinement informé et satisfait. En temps que gardien, le vendeur est assuré en responsabilité civile pour les animaux qui sont chez lui et qui peuvent causer des dommages corporels, matériels et immatériels à l'égard d'un tiers. Il est également couvert pour les dommages accidentels subis par les animaux. L'acheteur peut, par ailleurs, assurer sa jument en accident, maladie, stérilité, mortalité, etc. Le vendeur n'est tenu qu'à la seule obligation de moyens. Ainsi, si la saillie est réalisée dans des conditions correctes, il n'est pas tenu responsable de l'absence de gravidité de la jument au terme de son séjour.

PAIEMENT

Le paiement de la saillie se fait 50% à la réservation et le solde de la saillie ainsi que les frais de pensions au départ de la jument. Une facture est remise à l'acheteur ainsi que l'Attestation de saillie, le Certificat de saillie et l'Attestation de naissance le jour du départ de la jument.

REPORT

A son départ, la jument est considérée comme pleine si celle-ci est **restée au moins 60 jours** avec l'étalon.

Toutefois, sur présentation d'un certificat de viduité datant de 2 mois maximum après le départ de la jument, établi par un vétérinaire, un report de saillie sur la prochaine saison est possible, sous réserve de la disponibilité de l'étalon et des capacités d'accueil du vendeur. Dans ce cas, le prix de la saillie sera remis de 50%.

Le propriétaire reconnaît avoir pris connaissance et accepte les dispositions du présent contrat et de ses conditions générales.

Fait en double exemplaires à :

Le :

Signature du propriétaire de la jument
Précédé de la mention : « Lu et approuvé »

Signature du gérant